



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 29 février 2024

Communiqué de presse

Installation de permanences agricoles à Castelsarrasin et Montauban

Conformément aux annonces du président de la République lors du Salon de l'agriculture le 26 février 2024, le préfet de Tarn-et-Garonne met en place à compter du 29 février des permanences à destination des agriculteurs en difficulté économique dans le département.

Ces permanences s'organiseront les mardi après-midi à la direction départementale des territoires (DDT) à Montauban et les jeudi après-midi à la sous-préfecture de Castelsarrasin de 13h30 à 17h30. Elles permettront à chaque agriculteur rencontrant des difficultés économiques qui le souhaite de rencontrer en un même lieu les agents des services de l'État (DDT, DDFIP) pour identifier leurs problématiques économiques, fiscales ou sociales, et y répondre de manière concrète. Cette équipe sera complétée à mesure que le dispositif se mettra en place.

Cette réponse de premier niveau pourra être enrichie par un réseau d'experts vers lequel l'agriculteur sera orienté le cas échéant, intégrant la DDETSPP, la MSA, la chambre d'agriculture et le réseau bancaire.

Ainsi, cinq agriculteurs ont été reçus ce jeudi 29 février à la sous-préfecture de Castelsarrasin, pour évoquer des difficultés relatives à des délais de paiement, à des versements d'aide ou encore à des difficultés de remboursement d'un prêt bancaire.

Ces permanences viennent compléter l'ensemble des dispositifs d'accompagnement des agriculteurs déjà existants, mobilisant les services de l'État et les partenaires de la profession agricole.

En outre, elles s'intègrent dans l'ensemble des aides déployées depuis le début de la crise agricole. À ce titre, les services de l'État dans le Tarn-et-Garonne se sont mobilisés sans délai pour enclencher le paiement des aides à la profession viticole annoncées par le Gouvernement, dont les deux tiers sont d'ores et déjà payés, et payer l'intégralité des aides PAC qui pouvaient l'être (près de 50 M€).

Le préfet de Tarn-et-Garonne reste totalement mobilisé auprès des agriculteurs depuis le début de la crise agricole.

Pour prendre rendez-vous en permanence :

- un numéro unique : 05 63 22 23 45

- ou par mail à l'adresse suivante : ddt-difficultes-financieres@tarn-et-garonne.gouv.fr

Les rendez-vous sont organisés par créneau de 30 minutes. Pour chaque rendez-vous, il est conseillé de se munir de tous documents facilitant le traitement des demandes.